



No. **007** /HCO/PSM

Ottawa, le **05 FEV. 2019**

## COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSARIAT DU CAMEROUN AU CANADA RAPPELANT LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE CONSULAIRE

Dans le but de fluidifier davantage le traitement des prestations consulaires et d'apporter aux usagers un service de qualité,

Le Haut-Commissariat du Cameroun au Canada rappelle à son aimable Public ce qui suit :

- **S'agissant des demandes de visa**, les dépôts se font du lundi au vendredi (excepté les jours fériés) de 9h à 12h30 pour les tous les visas, et les retraits s'effectuent tous les jours entre 14h30 et 15h.
- **S'agissant des demandes de renouvellement ou d'établissement des passeports**, toutes les personnes ayant pris leur rendez-vous seront reçues de lundi à jeudi (sauf les jours fériés) à partir de 9h.

**N.B :** Pour ce qui concerne le cas particulier des demandes de visa express, le retrait des passeports se fait le même jour entre 14h 30 et 15 h. Toutefois, le retrait des demandes de visa Express déposées après 12 h 30 se fera le lendemain, aux heures sus indiquées.

De même, il est rappelé au public, qu'une fois les dossiers déposés à la réception et afin d'éviter l'engorgement de la salle d'attente et du hall de la Mission Diplomatique, les usagers sont invités à sortir de l'enceinte du Bâtiment et à y revenir aux horaires sus-indiqués de retrait des documents.

Par conséquent, afin de prévenir tout désagrément lié au traitement effectif des demandes de prestations consulaires, chaque usager est appelé, d'une part, à présenter un dossier complet pour la prestation sollicitée (voir site internet du Haut-Commissariat), et d'autre part, à bien vouloir respecter scrupuleusement les instructions ci-dessus énumérées.

Le Haut-Commissariat du Cameroun à Ottawa remercie le Public pour son aimable collaboration.



  
**Anu'a-Gheyle Solomon Azoh Mbi**  
**Haut Commissaire**